



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Règlement des épreuves d'élevage 2020

Poneys Concours complet

Avec rectificatifs applicables au 1er janvier 2020

Avec rectificatifs applicables au 19 juin 2020

Avec rectificatifs applicables au 15 juillet 2020

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93 100 MONTREUIL
www.shf.eu

Secrétariat administratif:

01.53.59.31.31

Fax: 01.53.59.31.30

Secrétariat technique:

01.53.59.31.35 / 01.53.59.31.39

e-mail : shf.services@shf.eu



13. ÉPREUVES D'APTITUDE AU CONCOURS COMPLET JEUNES PONEYS

131	ÉPREUVES REGIONALES DU CYCLE CLASSIQUE JEUNES PONEYS	3
131.1	CONDITIONS D'ADMISSION AUX ÉPREUVES REGIONALES	3
131.2	NOMBRE D'ÉPREUVES AUTORISÉES PAR JOUR PAR PONEY	3
131.3	EXECUTION DES ÉPREUVES	3
131.3.1	<i>Epreuves de 4 ans D</i>	3
131.3.2	<i>Epreuves de 5 ans D</i>	3
131.3.3	<i>Epreuves 6 ans D</i>	3
131.4	JURY ET JUGEMENT	3
131.5	CALCUL DES RESULTATS	3
131.6	DEROGATION POUR LES PONEYS TARDIFS	4
132	CRITERIUM / FINALE NATIONALE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
132.1	QUALIFICATION	6
132.2	DEROULEMENT	6
132.2.1	Crériterium <i>Finale Nationale</i> 4 ans D et 5 ans D	6
132.2.2	Crériterium <i>Finale Nationale</i> 6 ans D	7
133	HARNACHEMENT DES PONEYS	8
133.1	EMBOUCHURES	8
133.2	PROTECTIONS AUTORISÉES	8
134	TENUE, CRAVACHE, EPERONS	8
135	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	9
135.1	TEST DE CROSS - NORMES TECHNIQUES	9
135.1.1	<i>Spécificités 4 ans D</i>	9
135.1.2	<i>Spécificités 5 ans et 6 ans D</i>	10
135.2	TEST DE SAUT D'OBSTACLES - NORMES TECHNIQUES	10

13. ÉPREUVES D'APTITUDE AU CONCOURS COMPLET JEUNES PONEYS



Dans les cas non prévus ou non repris dans le présent règlement, il convient de se référer au règlement général des épreuves d'élevage de la S.H.F.-C.C.E. Cycle libre 1^{ère} année, puis au règlement de la F.F.E.-C.C.E. Poneys.

131 Epreuves régionales du Cycle Classique jeunes Poneys

Le circuit de Cycle Classique de Concours Complet (C.C.E.) jeunes poneys se compose :

- d'épreuves qualificatives régionales
- d'un **Critérium** Finale Nationale.

131.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves sont divisées en 3 catégories d'âge : 4 ans, 5 ans et 6 ans.

Les épreuves sont ouvertes aux poneys de taille D. Cependant, les poneys de taille C peuvent participer aux épreuves.

131.2 Nombre d'épreuves autorisées par jour par poney

Maximum 1 épreuve de Cycle Classique C.C.E. jeunes poneys par jour.

131.3 Exécution des épreuves

En Dressage, les notes attribuées aux mouvements doivent être saisies à l'encre ou en saisie informatique. Lorsqu'un Juge modifie une note avant la fin de la reprise, il doit parapher la correction. Les notes ne peuvent être modifiées après signature du protocole par le Juge. Les notes entières doivent être retranscrites sous la forme N.O (exemple pour la note 6/10, il faut écrire 6,0).

Les reprises Cycle Classique Poneys 4, 5 et 6 ans peuvent être notées au ½ point pour les notes techniques et notes d'ensemble. Les demi-points servent à nuancer, si besoin, l'appréciation du juge entre deux notes pleines.

Les textes des reprises de dressage est disponible sur le site www.shf.eu

Le terrain de dressage doit avoir les dimensions réglementaires 60 m x 20 m et être parfaitement délimité, encadré sur tout le pourtour et muni des lettres.

En cross et saut d'obstacles, les normes techniques des 4, 5 et 6 ans sont identiques pendant toute la saison.

131.3.1 **Epreuves de 4 ans D**

Les épreuves se déroulent selon la réglementation de la série C.C.E. Poney 1-E2 et des normes techniques de cross et de saut d'obstacles telles que définies dans l'article 135.

131.3.2 **Epreuves de 5 ans D**

Les épreuves se déroulent selon la réglementation de la série C.C.E. Poney Elite-E1 et les normes techniques de cross et de saut d'obstacles telles que définies dans l'article 135.

131.3.3 **Epreuves 6 ans D.**

Les épreuves se déroulent selon la réglementation de la série C.C.E. As Poney 2-E Elite et les normes techniques de cross et de saut d'obstacles telles que définies dans l'article 135.

131.4 Jury et jugement

Le Président du jury et son (ou ses) assesseur(s) et le chef de piste sont désignés par l'Organisateur délégué.

Le Président du jury et son (ou ses) assesseur(s) sont de niveau minimum Candidat National.

Le chef de piste est de niveau minimum Candidat National.

131.5 Calcul des résultats

Le calcul des points de pénalité de chaque poney est calculé comme suit :

- Dressage : On calcule le pourcentage du concurrent en divisant le total des notes positives de chaque juge, moins les erreurs de parcours, par le maximum possible de notes et en multipliant par 100. Ce résultat est arrondi à deux décimales. La valeur obtenue est considérée comme note individuelle pour chaque juge. Le pourcentage moyen pour chaque concurrent est obtenu en additionnant le pourcentage de chaque juge et en le divisant par le nombre de juges, en arrondissant le résultat à deux décimales. Pour convertir ce pourcentage moyen en points de pénalité, ce total est soustrait de 100 en arrondissant à une décimale. Le total final est le résultat en points de pénalité de la reprise.
- A ce total sont ensuite ajoutées les pénalités:

- du parcours d'obstacles pour fautes et celles encourues pour temps dépassé ;
- du cross pour fautes aux obstacles et celles encourues pour temps dépassé.

L'objectif est d'obtenir le moins de points de pénalité à l'issue des trois tests.

Exemple :

Total maximum des points par juge : 200

Juge 1 : 124 points

Juge 2 : 135 points

$(124/200)*100=62\%$

$(135/200)*100=67,5\%$

Pourcentage Moyen : $(62 +67,5)/2= 64,75\%$

100 - 64,75 = 35.3 points de pénalité

C.S.O. : une barre = 4 points

Cross : une désobéissance = 20 points

Total pénalités 59,3 points

13.15. Dotation des épreuves

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs concurrents, le classement est obtenu en fonction du résultat du test du cross comprenant les fautes aux obstacles et les pénalités pour excès de temps. En cas de nouvelle égalité, le meilleur résultat du cross départage les concurrents (le meilleur temps du cross étant le plus près du temps optimum).

En cas de nouvelle égalité, le meilleur résultat de saut d'obstacles départage les concurrents.

En cas de nouvelle égalité le classement se fera en faveur du concurrent ayant obtenu le maximum de points positifs au test de dressage.

Les primes d'un montant unique sont attribuées à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3, sous réserve que les jeunes poneys aient obtenu à la fois :

- Dans le test de dressage un maximum de 55 points de pénalité (correspondant à une moyenne minimum de 45 %).
- Dans le test de C.S.O. : un maximum de 8 points de pénalités (hors pénalités de temps).
- Dans le test de cross : un maximum de 20 points de pénalités sur les obstacles (hors pénalités de temps).

Si un ou plusieurs poneys sont exclus du classement pour les raisons évoquées ci-dessus, le nombre de poneys initialement primés n'est pas modifié et les poneys suivants dans le classement final ne sont pas rattrapés.

Demi-primes :

Des demi-primes sont attribuées aux poneys qui ne seraient pas classés selon la règle du « un pour trois partants » sous réserve :

- dans l'épreuve de dressage : d'avoir obtenu un total de points de pénalité inférieur ou égal à 45
- d'avoir terminé les épreuves de C.S.O. et de cross sans aucune pénalité et dans le temps.

Le montant des dotations est précisé dans une note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

131.6 Dérogation pour les poneys tardifs

Les épreuves de niveau d'âge inférieur sont ouvertes aux poneys tardifs.

Par exemple, un poney de 6 ans D peut concourir sur les épreuves 5 ans D.

Les poneys ne touchent alors pas les gains et ces parcours ne sont pas qualificatifs à la finale.

Les parcours ne comptent pas dans le quota minimal de qualification à la finale mais comptent dans le quota de tours maximum en épreuves jeunes poneys.

131.7 Procédures de changement d'épreuves

131.7.1 Vers un niveau inférieur

La possibilité est offerte au cavalier de faire partir dans une épreuve de niveau inférieur un poney initialement engagé dans une épreuve sans que cela n'entraîne aucune modification sur les droits d'engagement qui restent acquis.

- *Un poney peut changer d'épreuve « gratuitement » lorsque le changement est effectué d'un niveau supérieur vers un niveau inférieur.*

Exemple 1 : un poney engagé en Cycle Classique 5 ans peut passer sans frais en Cycle Classique 4 ans.

Le montant de l'engagement reste celui de l'épreuve initialement engagée.

Ce changement d'épreuve s'effectue sur le terrain auprès du Président de Jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve de niveau inférieur.

131.7.2 Vers un niveau supérieur

Un poney initialement engagé dans une épreuve de niveau inférieur peut sur le terrain s'engager dans une épreuve de niveau supérieur et il s'agit d'une procédure de changement d'épreuve.

Les conditions sont les suivantes :

- *Engagement initial remboursé ;*
- *Engagement dans l'épreuve de niveau supérieur selon les tarifs d'un engagement terrain (tarifs consultables sur la note financière disponible sur le site www.shf.eu).*

Ce changement d'épreuve s'effectue sur le terrain auprès du Président de Jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve de niveau supérieur.

132.1 Qualification à la Finale / au Critérium

Pour être admis **au Critérium** à la Finale Nationale le jeune poney doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir respecté les quotas maximum ci-dessous :

	Maximum épreuves CCE Cycle Classique Jeunes Poneys	Maximum épreuves CCE officielles (dont épreuves Poneys FFE)	Maximum épreuves officielles toutes disciplines confondues (dont épreuves Poneys FFE)
4 ans		8	20
5 ans		10	Pas de maximum
6 ans	10	Pas de maximum	Pas de maximum

- Avoir terminé **sans élimination ni abandon les 3 tests** d'1 épreuve du Cycle Classique jeunes poneys C.C.E. ~~ou une épreuve du Classique jeunes poneys CCE et une épreuve Poneys FFE selon les équivalences suivantes :~~
 4 ans : Poney 1/E2
 5 ans : Poney Elite/E1
 6 ans : Poney As2/ E Elite
- avoir obtenu au moins une prime ou deux ½ primes en épreuves du Cycle Classique Jeunes poneys CCE.

132.2 Déroulement

132.2.1 Finale Nationale Critérium 4 ans D et 5 ans D

Les **Critérium** Finales Nationales se composent :

- d'un test de dressage;
- d'un parcours de cross;
- d'un test de saut d'obstacles;
- d'un jugement du modèle et conservation;
- d'un jugement du style sur le cross.

Deux inspections des jeunes poneys sont effectuées avant et après l'épreuve de cross. Elles peuvent avoir un caractère éliminatoire en cas de boiterie ou de manque de condition physique.

132.2.1.1 Test de dressage

Les reprises de dressage sont celles des épreuves qualificatives régionales.

132.2.1.2 Test de cross

Les normes techniques du cross sont détaillées dans l'article 135.1

Après le parcours de cross, une phase supplémentaire de 1000 m au trot à la vitesse de 150 m/mn, les 100 derniers mètres sont effectués rênes longues. A l'issue de cette phase, un membre du jury assisté d'un vétérinaire vérifie l'état de récupération du jeune poney. Le verdict de cette inspection est souverain: l'élimination du jeune poney l'exclut du Championnat.

132.2.1.3 Test de saut d'obstacles

Les normes techniques du C.S.O. sont détaillées dans l'article 135.2

132.2.1.4 Jugement du modèle et de la conservation

~~Une note de modèle sur 20 est donnée à l'issue d'une inspection des jeunes poneys permettant de juger de l'adéquation de la morphologie aux épreuves de Concours complet et de la conservation.~~

132.2.1.5 Jugement du style sur le cross

~~Une note de manière sur 20 est donnée lors d'une partie du parcours de Cross, afin d'apprécier l'équilibre, la cadence et le train, l'aptitude et la franchise du jeune poney sur les obstacles d'extérieur.~~

132.2.1.6 Classement

Le classement du **Critérium** Championnat est obtenu en faisant le total :

- de l'ensemble des pénalités encourues à l'issue des tests de dressage, Cross et saut d'obstacles, jugés sur les mêmes bases que les épreuves qualificatives régionales;

- ~~des différences sur 20 des notes obtenues lors de chacun des tests de modèle et de style sur le cross.~~

Exemple :

Total maximum des points par juge : 200

Juge 1 : 104 points

Juge 2 : 115 points

$(104/200)*100=52\%$

$(115/200)*100=57,5\%$

Pourcentage Moyen : $(52 + 57,5)/2= 54,75\%$

$100-54,75 =$ 45.3 points de pénalité

C.S.O. : une barre = 4 points

Cross : une désobéissance = 20 points

Total pénalités 69.3 points

~~Modèle et conservation 15/20 = 5 points~~

~~Style sur le cross 16/20 = 4 points~~

Total général pénalités championnat = 78.3 points

132.2.1.7 Championnat

~~Sous réserve que les jeunes poneys aient terminé le parcours de cross sans pénalités sur les obstacles (hors pénalités de temps) :~~

~~Les 3 jeunes poneys ayant le plus faible total de pénalités sont classés ELITE C.C.E.~~

~~Les 3 jeunes poneys suivants sont classés EXCELLENT C.C.E.~~

~~Les 3 jeunes poneys suivants sont classés TRES BON C.C.E.~~

~~En cas d'égalité de points, le classement à l'issue du total des tests de dressage, cross et saut d'obstacles départage les ex-aequo.~~

132.2.2 Finale Nationale Critérium 6 ans D

Le Critérium La Finale Nationale se compose :

- d'un test de dressage;
- d'un parcours de cross;
- d'un test de saut d'obstacles;

Deux inspections des jeunes poneys sont effectuées avant et après l'épreuve de cross. Elles peuvent avoir un caractère éliminatoire en cas de boiterie ou de manque de condition physique.

132.2.2.1 Test de dressage

Les reprises de dressage sont celles des épreuves qualificatives régionales.

132.2.2.2 Test de cross

Les normes techniques du cross sont détaillées dans l'article 135.1

Après le parcours de cross, une phase supplémentaire de 1000 m au trot à la vitesse de 150 m/mn, les 100 derniers mètres sont effectués rênes longues. A l'issue de cette phase, un membre du jury assisté d'un vétérinaire vérifie l'état de récupération du jeune poney. Le verdict de cette inspection est souverain: l'élimination du jeune poney l'exclut du Championnat.

132.2.2.3 Test de saut d'obstacles

Les normes techniques du C.S.O. sont détaillées dans l'article 135.2

132.2.2.4 Classement

Le classement du **Critérium** Championnat est obtenu en faisant le total de l'ensemble des pénalités encourues à l'issue des tests de dressage, cross et saut d'obstacles, jugés sur les mêmes bases que les épreuves qualificatives régionales.

132.2.2.5 Championnat

~~Sous réserve que les jeunes poneys aient terminé le parcours de cross sans pénalités sur les obstacles (hors pénalités de temps) :~~

~~Les 3 jeunes poneys ayant le plus faible total de pénalités sont classés ELITE C.C.E.~~

~~Les 3 jeunes poneys suivants sont classés EXCELLENT C.C.E.~~

~~Les 3 jeunes poneys suivants sont classés TRES BON C.C.E.~~

133 Harnachement des poneys

133.1 Embouchures

Les embouchures autorisées sur les trois tests sont celles définies dans le règlement fédéral Poney CCE.

133.2 Protections autorisées

Test de C.S.O. : se référer à l'article 114.3 du Règlement SHF Poneys CSO.

Test de cross : se référer au règlement fédéral Poney CCE.

134 Tenue, cravache, éperons

Une tenue propre et correcte est exigée sur le terrain et la détente sur tous les concours, quelle que soit la discipline.

En épreuves jeunes poneys, le règlement fédéral Poney s'applique.

Pour le test de C.S.O. : se référer à l'article 115 du Règlement SHF Poneys CSO.

Pour le test de dressage : se référer à l'article 124 du Règlement SHF Poneys Dressage à l'exception de la cravache, interdite en reprise et autorisée sur la détente toute l'année.

Pour le test de cross :

- le casque est obligatoire ;
- le protège-dos est obligatoire ;
- la cravache est autorisée, d'une longueur maximum de 75 cm ;
- les éperons sont autorisés mais ne doivent en aucune mesure provoquer une blessure du poney sous peine d'élimination par le Président du jury ;
- longueur maximum des éperons : 2 cm.
- La mesure des éperons se fait à partir de la botte ou bottine du cavalier et non pas de la tige.
- les éperons à mollettes sont interdits. Ils entraînent l'élimination.

135.1 Test de cross - Normes techniques

Les normes techniques sont identiques pour les épreuves qualificatives régionales et la Finale Nationale :

	4 ans D	5 ans D	6 ans D
Equivalence FFE	Poney 1-E2	Poney Elite-E1	As Poney 2-E Elite
	Qualificative / Finale		
Distance en mètres	800 à 1 000	1 000 à 1 200	1 200 à 1 600
Vitesse m/mn	400	400	450
Nb obstacles	8 à 10	10 à 12	12 à 14
Nb d'efforts maxi	10	14	18
Nb de combinaisons	1	2	3
Nb d'élément composant une combinaison	2	2	2 à 2 éléments, 1 à 3 éléments
Hauteur maximum en cm (partie fixe)	70	80	90
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	80	90	100
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	120	120	150
Largeur maximum en cm du fossé	120	120	150
Contrebas en cm	100	110	120
Hauteur maximum en cm de la haie	100	110	120
Pénalité pour temps dépassé par seconde commencée	0,4	0,4	0,4
Pénalité pour temps inférieur de plus de 15 secondes, par seconde dépassée en deçà du temps autorisé	1 pt	1 pt	1 pt
Temps limite	Double du tps accordé	Double du tps accordé	Double du tps accordé
Pénalités aux obstacles			
1 ^{ère} désobéissance sur un obstacle	20 pts	20 pts	20 pts
2 ^{ème} désobéissance sur un même obstacle	40 pts	40 pts	40 pts
3 ^{ème} désobéissance sur l'ensemble du parcours	Elimination	Elimination	Elimination
Chute du cheval/poney ou du cavalier	Elimination	Elimination	Elimination

En cas de nécessité, le Président du jury, en concertation avec le chef de piste, peut baisser la vitesse du cross de 10 à 50 m/mn.

L'attention des organisateurs, chef de pistes, et présidents de jurys est attirée sur la notion de progressivité. Les épreuves se déroulant en début de saison devront proposer des parcours très en deçà des maxima des normes techniques.

135.1.1 Spécificités 4 ans D

Les obstacles des épreuves de cross pour poneys de 4 ans doivent présenter un front, partie à sauter et oreilles incluses, d'au moins 4 mètres.

Les obstacles « directionnels ou étroits » sont proscrits.

Pour l'obstacle impliquant un passage dans l'eau, cet obstacle obligatoirement en pente douce à l'entrée, doit être un «passage obligé» et non être considéré comme un obstacle. La profondeur de l'eau ne doit pas dépasser 35 cm. La profondeur recommandée est de 15 cm.

135.1.2 Spécificités 5 ans et 6 ans D

Pour les 5 ans, les obstacles (partie à sauter) ayant moins de 3 mètres de front devront être oreillés des deux côtés. Le saut à l'abord d'un gué est interdit.

La finale des 6 ans se court sur des cotes rehaussées.

135.2 Test de saut d'obstacles - Normes techniques

	4 ans D	5 ans D	6 ans D
Equivalence FFE	Poney 1	Poney 1 E	Poney Elite E
Distance en mètres	350	350	400
Vitesse m/mn	300	300	300
Nb obstacles	8 à 10	8 à 10	10
Combinaison	Non	2 foulées	1 ou 2
Hauteur maximale en cm	80	90	100
Oxers largeur maximale en cm	90	100	110
Rivière ou fossé barré	Non	Non	Non
Pénalité par seconde de temps dépassé	0,4 pt	0,4 pt	0,4 pt
Temps limite à ne pas dépasser	Double du tps accordé	Double du tps accordé	Double du tps accordé
Pénalités aux obstacles			
1 ^{ère} désobéissance	4 pts	4 pts	4 pts
2 ^{ème} désobéissance	4 pts	4 pts	4 pts
3 ^{ème} désobéissance	Elimination	Elimination	Elimination
Obstacle renversé	4 pts	4 pts	4 pts
Plus de 16 points aux obstacles	Elimination	Elimination	Elimination
Chute du cheval ou du cavalier	Elimination	Elimination	Elimination

Tous les obstacles doivent être appelés. Les soubassements sont conseillés.

Spécificités 4 ans D

Le parcours de C.S.O. doit être progressif. Du 1^{er} obstacle à 0,60 cm aux derniers obstacles à 0,80 cm.

Le tracé doit être simple et coulant. Les distances devront être adaptées.